

**41020 - Interventions préventives
pour les jeunes enfants**

**Proposition d'approbation d'un projet de
convention de partenariat à conclure entre le
Département du Bas-Rhin et le Groupement
d'Intérêt Public Maison des Adolescents**

Rapport n° CP/2018/081

Service gestionnaire :

H - Mission enfance et famille

Résumé :

Le Département est membre fondateur du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maison des Adolescents (MDA) depuis sa création en 2011. Les termes de la convention de partenariat du 8 août 2013 qui lie le Département du Bas-Rhin et la MDA doivent être révisés, les modalités de participation du Département évoluant au regard du transfert de la compétence de prévention spécialisée à l'Eurométropole de Strasbourg pour ce qui concerne son territoire, dont le financement via la dotation annuelle de transfert est assuré par le Département depuis le 1er janvier 2017, consécutif à la loi NOTRe du 7 août 2015. Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente un nouveau cadre du partenariat entre le Département et la MDA.

1- Rappel des missions de la Maison des Adolescents de Strasbourg.

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maison des Adolescents de Strasbourg (MDA) est composé de partenaires institutionnels (l'Etat – Protection Judiciaire de la Jeunesse et Rectorat - l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg, l'Université de Strasbourg, les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg) et de nombreux partenaires associatifs. L'ensemble des partenaires constitue et développe un large réseau pour partager leurs analyses et mettre en synergie leurs compétences, afin de coordonner leurs actions pour une prise en charge efficace des problématiques de l'adolescence sur le territoire départemental, en particulier dans le champ de la prévention.

La MDA s'adresse aux adolescents de 12 à 21 ans, ainsi qu'à leurs familles et à leurs proches. En pratique, les jeunes sont accueillis de 11 à 26 ans. En 2017 ce sont plus de 1100 jeunes et familles qui ont été accompagnés dont les trois quart viennent de l'Eurométropole et un quart hors Eurométropole.

Les motifs sont très variables, principalement le « mal-être » et les troubles scolaires, qui en masquent souvent d'autres (troubles alimentaires, somatiques, addictologie, sexualité).

Auprès de ces publics, la MDA assure des missions diverses :

- l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation ;
- l'évaluation des situations ;
- la prise en charge médicale et psychologique de premier niveau ;
- l'accompagnement éducatif, social et juridique.

Cet accompagnement est réalisé selon des modalités d'intervention diversifiées (accueil physique et téléphonique, entretiens individuels, consultations pluridisciplinaires, ateliers collectifs mobilisant des activités artistiques, manuelles, culturelles, accompagnement psycho-éducatif en individuel ou petits collectifs).

La Maison des Adolescents fonctionne comme une plateforme multi-professionnelle ouverte aux jeunes du Département du Bas-Rhin, qui peuvent s'y rendre librement et gratuitement. Les familles peuvent également venir y chercher du soutien et des conseils, ainsi que les partenaires, dont les établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance. La présence et la coordination d'une grande diversité d'intervenants (pédopsychiatres, psychologues, assistants sociaux, éducateurs spécialisés...), dans un même espace, constituent la plus-value de l'offre et le gage de son efficacité.

2- Perspectives de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et la MDA.

Les missions de la MDA s'inscrivent en complémentarité avec les compétences du Département du Bas-Rhin, en matière de protection maternelle et infantile, de protection de l'enfance et d'engagement volontariste en faveur de la jeunesse.

L'orientation départementale qui vise à renforcer et à privilégier la prévention est en cohérence avec l'objet même de la MDA. La MDA s'inscrit par exemple dans le Réseau des parents 67, outil de développement de l'aide à la parentalité en territoire, mis en place dans le cadre du Schéma d'accompagnement des parents dont le Département est co-pilote.

Par ailleurs, la MDA de Strasbourg a récemment étendu son champ d'intervention à la prévention des risques de radicalisation, à travers la constitution d'une plateforme de ressources VIRAGE. A ce titre, la MDA contribue à la formation des agents du Département à cette nouvelle problématique en 2017 et 2018. En outre, elle intervient dans la cellule de détection et d'accompagnement des risques de radicalisation pilotée par le Parquet, aux côtés des référents radicalisation et de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du Département.

La participation du Département au fonctionnement du GIP MDA consistait en une mise à disposition des associations de prévention spécialisée à hauteur de 1,25 ETP d'éducateur spécialisé, ce qui représente un montant moyen d'environ 55 000 €.

Suite au transfert de la compétence de la prévention spécialisée à l'Eurométropole de Strasbourg du fait de la loi NOTRe du 7 août 2015 pour ce qui concerne son territoire, et pour laquelle le Département assure le versement d'une dotation annuelle de transfert d'un montant total de 4 118 444,90 €, les modalités de collaboration prévues dans la précédente convention de partenariat de 2013 doivent faire l'objet d'une évolution et donner lieu à de nouvelles perspectives.

Les termes du projet de convention de partenariat proposées en annexe du présent rapport proposent ainsi de renforcer la synergie entre les interventions du Département du Bas-Rhin et la MDA auprès du public adolescent, dans le domaine de la protection maternelle et infantile, et de la politique de la jeunesse à travers :

- la mise à disposition d'une sage-femme de PMI une demi-journée par semaine, afin d'assurer des consultations de PMI de prévention et d'éducation affective et sexuelle auprès du public adolescent ;
- la mise à disposition d'un professionnel de l'écoute, psychologue au service jeunesse du Département, une journée par semaine.

Les modalités d'intervention consisteraient en des consultations réalisées en binôme avec un autre intervenant de la MDA dans une logique de pluridisciplinarité, en des consultations individuelles, et à travers la contribution à l'animation d'ateliers collectifs et groupes de paroles, le cas échéant.

La contribution du Département du Bas-Rhin à travers la mise à disposition de ces personnels serait ainsi valorisée à hauteur de 15 000 € annuels.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *décide de contribuer au fonctionnement du GIP MDA par la mise à disposition d'une sage-femme de PMI une demi-journée par semaine et un psychologue une journée par semaine ; cette mise à disposition représentant un coût d'environ 15 000 € par an ;*
- *approuve les termes de Convention de partenariat 2018-2021, jointe à la présente délibération, à conclure entre le Département et le GIP Maison des Adolescents du Bas-Rhin ;*
- *autorise le président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 28/03/18

Le Président,



Frédéric BIERRY